



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E128496

VALABLE JUSQU'AU 05/05/2026

ÉDITÉ LE

09/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 18/10/2010

Forme juridique : SARL

Capital : 250 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BOULOGNE SUR MER 2010B00781

Siret : 527 918 056 00047

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 3055388

Assurance Responsabilité Travaux :

MIC INSURANCE AXE2300895

Assurance Responsabilité Civile :

MIC INSURANCE AXE2300895

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Raison sociale : POSE AU CARRE

1179 RUE DU BOSQUET FANETTE
62142 BELLEBRUNE

Téléphone : 06 69 44 26 08

Portable : 07 70 29 63 09

Fax :

Site Internet :

E-mail : poseaucarre@pac62.fr

Responsabilité légale :

CARPENTIER KEVIN CO-GÉRANT / LEGRAND ANTHONY CO-GÉRANT

Effectif moyen : 28

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	05/03/2025
3211	Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (Technicité courante) Mention RGE	04/02/2026
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	06/05/2025
3811	Parois en bardages simples (Technicité courante) Mention RGE	01/02/2023
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	22/01/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	27/04/2022
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	27/04/2022
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	30/04/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.